

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27
Fax : 03-87-75-68-71

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2013

1) ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURES DE LOGICIELS

Suite à l'ouverture de l'hôpital Femme Mère Enfant le 24 janvier 2013, le Conseil Municipal, accepte l'offre de la société LOGITUD de Mulhouse (68) pour un montant global et forfaitaire de 15 205,50 € H.T. comprenant 8 388,50 € H.T. pour la fourniture de la suite logiciels et 6 825,00 € H.T. pour le coût de la maintenance sur 5 ans.

2) SUPPRESSION DU POSTE D'ATTACHÉ

Suite à la mutation au 1^{er} septembre 2012 du fonctionnaire en place.

3) CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal décide de la création de deux postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe à temps complet pour le service état civil, dont un à compter du 06 février 2013 et le second fin 2013 début 2014 (échéance prévue pour la reconversion du personnel de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre).

4) TRAVAUX A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre

Vu l'évolution du coût du projet de 412 000 € H.T. à 605 493,00 € H.T., le Conseil Municipal décide de tenir compte de l'évolution de l'opération par la signature d'un avenant au marché pour un montant de 23 228,50 € H.T et permettant de fixer la rémunération définitive du Maître d'œuvre.

Avenant au lot n° 1 – VRD / Démolition – Entreprise DI VITANTONIO

Avenant au lot n° 3 – Couverture et étanchéité – Entreprise SOPREMA

Le montant du marché initial du lot N° 1 était de 79 218,50 € H.T. auquel s'est ajouté un avenant N° 1 pour la réalisation d'un nouveau dallage du préau pour un montant de 30 608,60 € H.T soit un montant de 109 827,10 € HT.

.../...



- 2 -

Compte-tenu de la nécessité de procéder à la réfection des rehausses d'acrotères de la toiture-terrasse, l'entreprise SOPREMA va procéder, sur proposition du maître d'œuvre, à cette réfection à la place de l'entreprise DI VITANTONIO.

Le Conseil Municipal décide de porter le montant du marché du lot N° 1 à 95 794,52 € H.T. par voie d'avenant N° 2 soit une moins-value d'un montant de 14 032,58 € H.T. et de porter le montant du marché du lot N° 3 de 96 599,80 € H.T. à 110 382,30 € H.T. par voie d'avenant N° 1 soit une plus-value d'un montant de 13 782,50 € H.T.

Avenant au lot n° 10 – Electricité – Entreprise SNC INEO EST

Le Conseil Municipal accepte une plus-value de 2 904,43 € H.T. pour motorisation des stores électriques et de 2 449,94 € H.T. pour la mise en conformité du tableau électrique. Ainsi, il propose de porter le montant du marché du lot N° 10 de 22 571,06 € H.T. à 27 925,43 € H.T.

5) BUDGET

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2013, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La présente autorisation concerne l'opération 118, à créer, "MISE EN CONFORMITÉ TECHNIQUE DE LA MAIRIE DE PELTRE POUR LA GESTION DE L'ÉTAT CIVIL DU POLE FEMME-MÈRE-ENFANT DU CHR METZ-THIONVILLE A MERCY" pour un montant de 60 000 €.

6) CONTRAT DE SERVICE

Le Conseil Municipal, décide d'accepter l'offre de contrat de service (maintenance du serveur, du réseau et des postes informatiques) de l'entreprise JCD –Metz (57) pour un montant de 1.650 € H.T. par an à compter du 1^{er} février 2013, avec renouvellement par tacite reconduction, par périodes annuelles,

PELTRE, le 13 février 2013

Le Maire,

Bernadette VELER